

Interpellation relative aux conséquences du marché des abattoirs en matière de propreté

Giovanni Bordonaro PTB*PVDA

Le marché des abattoirs est un lieu incontournable et emblématique de la commune d'Anderlecht. Son activité n'est pas à remettre en cause et les autorités communales doivent garantir sa viabilité à long terme, dans le cadre des projets à venir du site. Cependant, nous ne pouvons pas non plus fermer les yeux sur les conséquences indésirables d'une telle activité qui accueille plusieurs milliers de personnes au coeur de Cureghem, notamment en matière de propreté (sacs plastiques, déchets, marchandises, etc). A juste titre, de nombreux riverains qui habitent le quartier déplore l'état de propreté les jours de marché et les lendemains. Les alentours directs du site sont particulièrement touchés: la rue Rospy Chaudron, le quai de l'Industrie, le quai Fernand Demets, la chaussée de Mons, la place Clémenceau.

La commune déploie des équipes communales pour limiter la saleté mais le constat montre que c'est insuffisant. La société « Abattoirs » a aussi sa part de responsabilité car elle est quelque part la « source » du problème. L'entreprise est évidemment responsable de l'état du site, mais elle doit aussi l'être pour ses effets sur le quartier.

J'aurai donc voulu savoir si la société participe à la gestion de la propreté (ou autre conséquence) dans le quartier, sur l'espace public, de façon directe (par exemple via des employés qui aident nos équipes propreté) ou de façon indirecte (par exemple via une taxe spécifique) ?

Je vous remercie